

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

1^{ère} REUNION DE 2013

Séance du 31 janvier 2013

CG 13/1^{ère}/I-0

L'an deux mil treize, le 28 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : Mme Sardeing-Rodriguez, MM, Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

Vu les propositions de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- ☐ Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative aux orientations budgétaires pour 2013.

Acte donné.

Le Président,

BUDGET PRIMITIF 2013 PREVISIONNEL**ANNEXE 16****297 000 000 €****RECETTES****FONCTIONNEMENT****I - FISCALITE**

☐ Impôts départementaux	87 800 000 €
☐ Rôles supplémentaires	400 000 €
☐ Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	6 140 000 €
☐ Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	8 190 000 €
☐ Fonds national de péréquation de la CVAE (FNPCVAE)	617 000 €
☐ Allocations compensatrices C.E.T.	530 000 €
☐ Allocations compensatrices foncières	550 000 €
☐ Allocations compensatrices fiscalité locale	3 000 000 €
☐ T.S.C.A. (1 ^{ère} fraction – art. 52):	13 500 000 €
☐ T.S.C.A. (2 ^{ème} fraction – art. 53)	5 100 000 €
☐ T.S.C.A (part Etat – art. 77)	17 500 000 €
☐ Droits de mutation	19 200 000 €
☐ Taxe additionnelle aux droits de mutation	400 000 €
☐ Fonds de péréquation DMTO	2 280 000 €
☐ Taxe départementale espaces naturels sensibles	1 250 000 €
☐ C.A.U.E.	250 000 €
☐ Taxe d'aménagement	1 100 000 €
☐ Taxe d'électricité	3 000 000 €

SOUS-TOTAL RECETTES FISCALES 170 807 000 €**II - AUTRES RECETTES**

☐ Dotation Globale de Fonctionnement (forfaitaire)	33 000 000 €
☐ Dotation Globale de Fonctionnement (minimale – DFM)	7 850 000 €
☐ Dotation Globale de Fonctionnement (compensation)	7 750 000 €
☐ Dotation Générale de Décentralisation	1 640 000 €
☐ Fonds financement A.P.A.	9 500 000 €
☐ Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	2 300 000 €
☐ Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (T.I.P.P.)	17 180 000 €
☐ RSA	5 120 000 €
☐ Fonds de Mobilisation Départemental d'Insertion (FMDI)	1 900 000 €
☐ Participations Aide Sociale	15 250 000 €
☐ Fonds de soutien aux départements	882 000 €
☐ Recettes diverses	6 074 000 €

SOUS-TOTAL RECETTES NON FISCALES 108 446 000 €**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 279 253 000 €****INVESTISSEMENT**

☐ F.C.T.V.A.	2 700 000 €
☐ Dotation Générale d'Equipement	1 400 000 €
☐ Dotation Départementale d'Equipement des Collèges	912 000 €
☐ Emprunts	10 000 000 €
☐ Subventions, participations, recettes diverses	2 735 000 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 17 747 000 €**TOTAL GENERAL 297 000 000 €**

BUDGET PRIMITIF 2013 PREVISIONNEL**297 000 000 €****DEPENSES**

FONCTIONNEMENT**PRINCIPAUX POSTES :**

☐ Intérêts de la dette	8 200 000 €
☐ Intérêts contrat PPP	985 000 €
☐ Personnel	55 000 000 €
☐ Charges à caractère général	6 800 000 €
☐ Aide Sociale	59 700 000 €
☐ Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)	30 000 000 €
☐ Revenu de solidarité active (RSA)	32 000 000 €
☐ Prestation de compensation du handicap (PCH)	6 000 000 €
☐ Transports	13 000 000 €
☐ Affaires Scolaires, Culturelles et Sportives	9 000 000 €
☐ Voirie départementale	4 900 000 €
☐ Aménagement, développement économique, industriel, agricole et Environnement	5 300 000 €
☐ Subventions aux associations	3 500 000 €
☐ Dépenses diverses dont SDIS	11 000 000 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**245 385 000 €****INVESTISSEMENT**

☐ Dépenses de dette en capital	11 346 000 €
☐ Dépenses de dette contrat PPP	1 096 000 €
☐ Subventions en annuités	4 700 000 €
☐ Crédits pour investissement	34 473 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**51 615 000 €****TOTAL GENERAL 297 000 000 €**

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013

1^{ère} Réunion de l'an 2013

DISCOURS DE M. LE PRESIDENT 31 janvier 2013

Mes Chers Collègues,

Nous voici, en ce début d'année, une fois de plus réunis pour débattre de mes Orientations Budgétaires pour 2013.

Comme je le fais chaque année, je profite de cette occasion pour faire le point sur les divers aspects de notre situation financière, qu'il s'agisse :

- . **de la fiscalité,**
- . **de l'endettement,**
- . **de nos dépenses de fonctionnement,**
- . **ou de notre autofinancement.**

Données qui nous permettent d'une part, **de nous situer** en comparaison des autres départements de Midi-Pyrénées et, d'autre part, **qui conditionnent nos choix** dans le cadre de nos programmes pluriannuels.

Une information intéressante pour commencer cette première session de l'année : nous étions 248.227 habitants au 1^{er} janvier 2013, soit 2.370 de plus qu'au 1^{er} janvier 2012. Je vous rappelle que, selon l'INSEE, nous devrions être 325.000 en 2040, ce qui ferait du Tarn-et-Garonne le 3^{ème} département de Midi-Pyrénées. Nous n'étions que 200.220 habitants en 1990.

Mon projet de budget pour 2013 avoisinera les 298 millions d'euros, soit un montant supérieur de + 3,11 % à celui de 2012 qui était, je vous le rappelle, de 288 millions 977 mille euros.

Il s'établit, ici comme ailleurs, dans un climat de très grandes contraintes dues, pour l'essentiel :

- à **l'explosion des dépenses sociales**, accentuées par le ralentissement économique,
- au **gel des dotations de l'État**, voire pour certaines d'entre elles à leur diminution ;

Ce projet de budget pour 2013 s'articulera sur **ma double volonté : d'abord de ne pas « charger » la barque fiscale des Tarn-et-Garonnais** dans cette période particulièrement difficile ensuite, **d'ajuster le volume de nos emprunts à nos capacités financières d'aujourd'hui** en vous proposant :

- d'une part, de **maintenir le taux du foncier bâti**, seul impôt qu'il nous reste, à son niveau de 2012. En clair, **pas d'augmentation de la fiscalité**,
- d'autre part, de **maintenir notre volume d'emprunt à 10 millions d'euros**,

- enfin, et en tenant compte des difficultés présentes :

- . **d'engager** la réalisation des seuls projets directement liés à nos compétences obligatoires,
- . **de maintenir** le niveau de nos interventions en direction du milieu associatif,
- . **de poursuivre** notre soutien aux communes, communautés de communes et syndicats de ce département pour favoriser un développement harmonieux de notre territoire.

Les principaux points de mes Orientations 2013 étant tracés, je souhaite, tout d'abord, que nous examinions notre situation financière.

NOTRE FISCALITÉ

L'examen des annexes 1, 2 et 3 du document financier que je vous ai adressé m'amène à faire divers commentaires.

1 – En premier lieu, l'annexe 1 « Taux des impositions directes » fait apparaître que sur le **foncier bâti**, avec un taux 2012 de **28,93 %**, nous nous situons dans la **tranche haute** des départements de Midi-Pyrénées avec le GERS : 32,86% et le TARN : 28,20 %.

Pour votre information, je vous rappelle qu'en 2000, notre taux de F.B : 16,08 %, était supérieur de + **35,7 % par rapport au taux moyen régional** : 11,85 %, alors qu'en 2012, il n'est supérieur que de + **24 %**.

La réforme fiscale en application depuis le 1er janvier 2011 m'amène désormais, à recentrer les comparaisons sur ce **seul foncier bâti**.

Comme vous le voyez sur le tableau apparaissant sur vos écrans, nous nous situons, **hors Golfech**, avec un prélèvement par habitant de **228,95 €/h**, légèrement **au-dessous** de la moyenne régionale 233,30 €/h.

Ceci étant précisé, je souhaite attirer votre attention sur l'**architecture fiscale** de notre budget 2012 qui nous aura amené à encaisser 115 millions 940 mille 586 euros, pour 114 millions 150 mille 185 euros attendus. Les choses se sont donc passées comme prévu, il n'y a pas eu de mauvaise surprise.

En second lieu, je souhaite aborder maintenant l'évolution de nos bases d'imposition.

– Nos bases d'imposition

C'est avec intérêt que l'on constate, avec l'annexe 3 du document que je vous ai adressé, la progression des bases du **Foncier Bâti** avec + **3,6 %** par rapport à 2011.

Le point sur la fiscalité étant fait, j'en viens à notre endettement.

NOTRE ENDETTEMENT

Sans vouloir m'étendre longuement sur ce sujet, je vous rappellerai, inlassablement, que cet endettement :

1) a été adossé aux capacités supplémentaires de remboursement liées à la fiscalité générée par les 2 tranches de la Centrale de GOLFECH : 24,2 millions d'euros de produit fiscal en 2012 :

- 7,2 millions d'euros sur le F.B. ;
- 17 millions d'euros sur l'ex T.P. que nous avons retrouvés, en 2011, dans le panier fiscal du département.

Comme vous pouvez le constater sur le tableau qui s'affiche sur vos écrans, l'annuité 2012 de notre dette propre s'est élevée à 18,6 millions d'euros.

Vous voyez, nous sommes loin des 24,2 M€ de recettes générées par cet établissement exceptionnel, le reliquat de 5,6 M€ couvrant l'intégralité des subventions versées en annuités : 4,6 M€.

Le cap fixé en 1990 est toujours tenu.

2) a été maîtrisé dans le temps.

Comme vous pouvez le constater en annexe 4, notre endettement s'établissait au 1^{er} janvier 2012 à 792,61 € par habitant. Nous étions à 821 €/h au 1^{er} janvier 1999.

Pour être complet, notre stock de dette est aujourd'hui de 194 millions 401 mille euros, soit un endettement de **783,15 €/h**, à un taux d'intérêt moyen de 4,18 %, pour une durée résiduelle de 15 ans et 6 mois.

Le point sur notre fiscalité et notre endettement étant fait, j'en viens à nos dépenses de fonctionnement et à notre autofinancement.

NOS DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des données figurant en annexe 9 montre qu'au titre du Budget Primitif 2012 nous nous situons, avec un **ratio de « dépenses courantes de fonctionnement »**, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement **à l'exclusion** des intérêts des emprunts, de **934,62 euros** par habitant, dans la **moyenne** des départements de Midi-Pyrénées et, en tout état de cause :

- **en deçà des ratios de nos voisins** des Haute-Pyrénées (1.102 €/h), du Gers (1.074 €/h), de l'Ariège (986 €/h), de l'Aveyron (978 €/h), du Lot (967 €/h),
- et, **au-dessus** de celui du Tarn (902 €/h) et de la Haute-Garonne (871 €/h).

Pour que votre information soit complète, il ressort, d'une étude réalisée par DEXIA CREDIT LOCAL sur la base des comptes administratifs 2010, c'est-à-dire sur **la réalité de l'exécution des budgets et non sur des prévisions**, que le Tarn-et-Garonne, avec un ratio de « dépenses de gestion courante de fonctionnement » **de 940 euros** par habitant, se situait dans la **fourchette basse** des départements de Midi-Pyrénées :

- Hautes-Pyrénées	:	1038 €/h
- Gers	:	1024 €/h
- Ariège	:	968 €/h

- Aveyron	:	942 €/h
- Tarn-et-Garonne	:	940 €/h
- Lot	:	931 €/h
- Tarn	:	883 €/h

Voilà, mes Chers Collègues, les quelques données chiffrées dont je souhaitais vous informer et, pour en terminer avec notre situation financière, je voudrais vous préciser qu'il ressort, de l'analyse faite par la Direction Générale des Collectivités Locales sur la base des budgets primitifs 2012, que nous sommes, avec une **épargne nette de 92€/h**, dans la **fourchette haute** des départements de Midi-Pyrénées :

- Haute-Garonne	:	106 €/h
- Tarn-et-Garonne	:	92 €/h
- Ariège	:	66 €/h
- Hautes-Pyrénées	:	66 €/h
- Aveyron	:	51 €/h
- Lot	:	38 €/h
- Gers	:	34 €/h
- Tarn	:	12 €/h

Avant d'en arriver à mes Orientations pour 2013, je vous précise que l'exercice 2012 est aujourd'hui clos.

Le volume global des dépenses réelles se sera élevé à 302 millions 440 mille 510 euros :

- 57 millions 318 mille 915 euros en investissement, soit 19 % du volume global,
- 245 millions 121 mille 595 euros en fonctionnement, soit 81 % du global.

Les dépenses d'investissement auront été **autofinancées** à hauteur de **68 %** avec une épargne nette dégagée de **102 € par habitant**, pour 92 €/h prévu au budget primitif.

Les recettes de fonctionnement s'étant élevées à 290 millions 46 mille 121 euros et l'autofinancement à 38 millions 910 mille 933 euros, nous aurons à reprendre, au budget supplémentaire 2013, un excédent de fonctionnement de 6 millions d'euros.

J'en viens maintenant à nos orientations pour 2013, tant en ce qui concerne nos sources de financement que nos dépenses.

LES SOURCES DE FINANCEMENT

Nos sources de financement sont, comme toujours, de deux natures :

- celles qui **s'imposent à nous** parce que fixées par d'autres, en particulier les dotations et participations reçues de l'État, ou les subventions de la Région et de l'Europe.
- celles sur lesquelles **on peut directement agir** en fixant :
 - . **soit leur taux** : les recettes fiscales, ou du moins ce qu'il en reste,
 - . **soit leur volume** : les emprunts.

Tout d'abord, s'agissant des **dotations et participations reçues de l'État**, elles s'inscrivent dans le cadre de la loi de finances pour 2013 (PLF) dont la priorité est le **redressement des comptes publics** auxquelles sont associées les collectivités locales par le biais de la **stabilisation**, en 2013, des concours de l'État, puis **leur réduction** progressive en 2014 et 2015.

S'agissant du **déficit public**, après les 7,1 % du PIB de 2010 et les 5,2 % de 2011, il devrait atteindre les 4,5 % en 2012 avec pour **objectif 3 % en 2013**, 2,2 % en 2014, 1,3 % en 2015, 0,6 % en 2016 et 0,3 % en 2017. Nous verrons.

Cette réduction du déficit public de 1,5 % du P.I.B. en 2013 serait obtenue, au-delà de 20 milliards de « ponction fiscale » supplémentaire (10 milliards prélevés sur les ménages les plus aisés et 10 milliards sur les grandes entreprises), par la poursuite de l'effort drastique de **maîtrise des dépenses de l'État** :

- 10 milliards d'économies,
- niveau très bas des **taux d'intérêt**,
- **modération** des dépenses de fonctionnement des collectivités locales.

Quant à la **dette publique** après les 82,3 % du PIB en 2010, elle devrait atteindre les 89,9 % en 2012 et **88,4 % en 2013** pour, progressivement, tomber à 80,1 % en 2017. Espérons...

Pour la **première fois en 2012**, la **charge des intérêts** de la dette de l'État représentait le premier poste de dépenses. Au 3ème trimestre 2012, cette dette publique s'élevait à 1 818 milliards d'euros, dont seulement 9 % concernaient les administrations publiques locales.

La loi de finances pour 2013 prévoit, en conséquence, une **reconduction** de l'enveloppe normée de l'État aux Collectivités Locales à son niveau de 2011 (**3ème année de gel**), soit 50,53 milliards d'euros. Elle sera ramenée à :

- 49,78 milliards en 2014, soit moins 750 millions,
- 49,03 milliards en 2015, soit moins 750 millions.

Dans la loi de finances pour 2013, au montant de l'enveloppe normée de 50,53 milliards d'euros qui comprend la D.G.F. à hauteur de 41,5 milliards, viennent s'ajouter :

- d'une part, le fonds de compensation de la T.V.A. : 5,6 milliards ;
- d'autre part, les dotations permettant de neutraliser les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle : 3,8 milliards ;

soit un **montant total de 60 milliards d'euros** à destination des collectivités locales.

S'agissant plus précisément des conséquences de la Loi de Finances 2013 **sur notre budget**, elles sont **simples** et quelque peu **douloureuses**.

Au-delà de la **non indexation de la D.G.F.** (Dotation Globale de Fonctionnement) dont le montant est désormais fixé, chaque année, par le P.L.F. et non plus indexé sur l'inflation, des modifications ont été apportées à son calcul.

Composée désormais de 3 parts :

- **une dotation forfaitaire de base**, ou « part population » , calculée à raison de 74,08 € par habitant, soit en 2012, 34 millions 343 mille 30 euros d'alloués,
- **une dotation de fonctionnement minimale**, qui constitue une dotation de péréquation calculée sur la richesse réelle des départements, par substitution du potentiel financier au potentiel fiscal : 7 millions 791 mille 975 euros encaissés en 2012,
- **d'une dotation de compensation** destinée à compenser les transferts de compétences : 7 millions 750 mille 102 euros en 2012.

Si les dotations de fonctionnement minimales et de compensation restent quasiment figées, il n'en est pas de même de la dotation forfaitaire de base qui, compte tenu du **renforcement de la péréquation verticale** : État vers Collectivités Locales, nous amènera à un « manque à gagner » de 1 million 343 mille euros.

En effet, nous sommes, avec un **potentiel financier** 2012 de 569,07 euros/habitant **au-dessus** du potentiel moyen par habitant des départements non urbains : 545,50 €/habitant. En 2011, avec 527,87 €/habitant, nous étions en deçà : 556,11 €/habitant.

C'est ainsi que j'ai prévu, dans mon rapport d'orientations budgétaires pour 2013, une dotation forfaitaire de 33 millions d'euros à rapprocher des 34 millions 343 mille encaissés en 2012.

Quant aux **allocations compensatrices fiscales**, elles sont **revues à la baisse** à hauteur de 16,7 % : 4 millions 80 mille euros prévus pour 4 millions 649 mille 854 euros en 2012.

S'agissant de la **D.G.D.** (dotation globale de décentralisation), de la **D.G.E.** (dotation globale d'équipement) et de la **D.D.E.C.** (dotation départementale d'équipement des Collèges) elles sont, et cela pour la 5ème année consécutive, **gelées à leur niveau de 2008**.

J'ai donc prévu, dans mes prévisions, un volume de recettes de 3 millions 952 mille euros, légèrement inférieur au produit global de ces 3 dotations encaissées en 2012 : 4 millions 286 mille euros. Nous ajusterons en DM 1 s'il y a lieu.

Enfin, s'agissant du renforcement de la péréquation visant à remédier aux écarts de ressources entre départements, son 2ème volet, la **péréquation horizontale**, c'est-à-dire la solidarité entre les départements, son mécanisme de fonctionnement a été « revisité » dans le cadre de la discussion de la loi de finances pour 2013 au Parlement.

Ainsi, s'agissant du **fonds de péréquation des D.M.T.O.** (Droits de Mutation à Titre Onéreux) créé en 2011, ses conditions d'éligibilité ont été modifiées. Sont désormais éligibles les départements ayant un potentiel financier inférieur à la moyenne **ou** un revenu par habitant inférieur au revenu moyen.

Au-delà des conditions d'éligibilité qui ont été revues, un **nouveau mécanisme de calcul** a été mis en place en s'appuyant désormais, non sur le potentiel fiscal par habitant, comme c'était le cas en 2011, mais sur une attribution au prorata du rapport entre le revenu moyen national et le revenu par habitant du département multiplié par la population.

Ce nouveau mécanisme de répartition est très **défavorable pour les départements ruraux**.

S'agissant de notre département, nous avons perçu 4 millions 486 euros en 2012, nous ne percevrons que 2 millions 206 euros en 2013, soit une **moins-value de recettes** de 2 millions 280 mille euros. Nous ne sommes bien évidemment pas les seuls à être dans ce cas. A titre de comparaison, le Cantal ne percevra que 3 millions, contre 5 millions en 2012.

Toujours dans le cadre du renforcement de la péréquation, l'article 48 de la loi de finances rectificative de 2012 a créé un **fonds spécifique de soutien aux départements** pour le financement des **missions de solidarité**.

Cette aide exceptionnelle de 170 millions d'euros est mise en place au titre de l'engagement n° 2 de la déclaration commune État-Départements du 22 octobre 2012. Prélevé sur les ressources de la C.N.S.A. (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), elle sera répartie en 2 fonds de 85 millions d'euros chacun :

- l'un, entre les départements ayant une **situation financière dégradée** : nous n'en faisons pas partie,
- l'autre, sur la base d'un **indice de ressources et de charges** incluant la part des bénéficiaires de l'APA, la part des bénéficiaires de la PCH, la part des bénéficiaires du RSA socle et le revenu net imposable par habitant.

52 départements sont bénéficiaires de cette enveloppe **dont le Tarn-et-Garonne** à hauteur de 882 mille 327 euros.

Autre fonds de péréquation créé, le **fonds de péréquation de la C.V.A.E.** (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

Effectif depuis 2013, il a pour but de corriger les inégalités de ressources entre les collectivités territoriales.

Sont contributeurs à ce fonds, les départements dont :

- le produit de C.V.A.E. par habitant est supérieur à la moyenne nationale ;
- le revenu par habitant est supérieur au revenu moyen ;
- l'évolution de produit de C.V.A.E. est positive.

Pour les **départements bénéficiaires**, l'indice synthétique de ressources et de charges comprend quatre composantes : le potentiel financier par habitant, le revenu par habitant, la proportion de personnes âgées de + 75 ans et la proportion de bénéficiaires du R.S.A..

Le montant à répartir entre les Conseils Généraux bénéficiaires sera de l'ordre de 60 millions d'euros.

48 départements seront bénéficiaires **dont le Tarn-et-Garonne** à hauteur de 617 mille 63 euros.

Comme vous pouvez le constater :

- (moins) 1 million 343 mille euros sur la D.G.F. de base,
- (moins) 2 millions 206 mille euros sur le fonds de péréquation des D.M.T.O.,
- (moins) 600 mille euros sur les compensations fiscales,
- + (plus) 882 mille 327 euros sur le fonds de soutien aux départements ,
- + (plus) 617 mille 63 euros sur le fonds de péréquation de la C.V.A.E.,

cela nous fait (moins) -2 millions 650 mille euros sur nos recettes.

Inutile de vous préciser que je suis, comme d'autres Sénateurs de départements ruraux, « monté au créneau ». Appuyé par Jean-Pierre BEL, Président du Sénat et élu de l'Ariège, j'ai pris la tête de la fronde, m'attirant ainsi, vous vous en doutez, quelques propos virulents de Députés de départements urbains amenés par le Président de l'Assemblée Nationale.

Nous avons été reçus, le 18 janvier, par le Premier Ministre qui compte corriger le tir.

En cette période, j'ai bien entendu le Chef de l'État, le samedi 19 janvier, lors de ses vœux à Tulle, rassurer ses amis Corrèziens : « il n'est pas question que les départements qui souffrent le plus soient victimes de la rigueur budgétaire. Je peux affirmer ici, qu'aucun département rural n'aura en 2013 une dotation inférieure à celle de 2012 ».

J'en accepte l'augure mais, l'expérience aidant, je vous présenterai mon projet de budget 2013 dans sa **version pessimiste** et nous aurons toujours le temps, en DM 1 ou DM 2, de revoir nos prévisions à la hausse.

Comme vous le constatez, ce n'est pas du côté des participations et dotations de l'État qu'il y a lieu d'attendre notre salut, mais bien de notre seule volonté.

S'agissant donc **de mes orientations fiscales pour 2013**, elles ne peuvent s'analyser que si on les replace dans le contexte général de l'évolution constatée ces dernières années touchant :

- tant au désengagement de l'État,
- qu'au niveau de la pression fiscale exercée sur les taux.

Concernant le **désengagement de l'État**, il s'est surtout traduit par le non respect des compensations financières prévues pour l'A.P.A., le RSA et la P.C.H..

Ce désengagement de l'État a été progressif mais continu :

- sur l'APA, où le taux de couverture est passé de **49,65 %** en 2002 à **33 %** en 2012,
- sur le RSA où nous nous situons, au titre de 2012, à **70 %** de taux de couverture au lieu des **100 %** annoncés,
- sur la PCH où le taux de couverture est de **45,5 %** au lieu de **100 %**.

Cela nous amène à constater, sur **2012**, un différentiel de financement à notre charge, de **14,8 millions d'euros** :

- **4,2** millions d'euros sur l'APA,
- **7,5** millions d'euros sur le RSA,
- **3,1** millions d'euros sur la PCH.

Je vous rappelle, mes chers Collègues, que suite à la rencontre du 22 octobre dernier, entre les membres de l'A.D.F. et le Président de la République, en présence du Premier Ministre et de plusieurs membres du Gouvernement, le premier engagement pris a été l'**installation d'un groupe de travail** qui doit préparer le **dispositif de financement pérenne** des trois grandes allocations de solidarité (A.P.A., P.C.H. Et R.S.A.) dont la gestion est assurée par les départements.

Espérons qu'à compter de 2014, les choses rentreront dans l'ordre et que l'État honorera, enfin, ses engagements, au moins pour l'avenir.

Comme la quasi totalité des Conseils Généraux nous avons donc dû choisir entre :

- **augmenter notre fiscalité,**

ou

- **altérer fortement notre capacité d'investissement.**

Les projets structurants pour notre département devant être menés à bien, nous avons fait le choix d'une **augmentation modérée de nos taux.**

Sur la période 1998-2010, soit sur les 12 dernières années, **la pression fiscale** exercée sur nos taux se sera établie, taxe par taxe, **en moyenne annuelle** à :

- + **2,5 %** sur la Taxe d'Habitation, le Foncier Bâti et le Foncier Non Bâti, pour + **2,8 %** au niveau moyen régional ;
- + **2,9 %** sur la Taxe Professionnelle, pour **2,5 %** au niveau moyen régional.

A compter de 2011, le Conseil Général ne dispose plus en matière de recettes fiscales, que **du seul foncier bâti** dont le taux de référence était, je vous le rappelle, de 28,22 % correspondant au **cumul** :

- du taux 2010 du Conseil Général : 20,97 %
- du taux 2010 du Conseil Régional : 4,72 %
- de la part de l'État sur les frais de gestion : 2,53 %

A ce taux de référence de 28,22 %, nous avons appliqué en 2011, une augmentation de + 1,5 % et, en 2012, une majoration de + 1% pour le porter à **28,93 %**.

A titre d'information, l'augmentation du taux de foncier bâti au plan national était de + 1,5 % en 2011 et de + 1,9 % en 2012.

Compte tenu d'une progression de nos bases que j'estime à + 3,3 % je vous proposerai, dans le cadre de mon projet de budget 2013, le maintien de notre taux de F.B. à **28,93 % : pas d'augmentation.**

Sur cette base, j'escompte un produit fiscal propre au foncier bâti de 65 millions 700 mille euros auxquels, dans le cadre du nouveau « panier fiscal » des départements, viendront s'ajouter :

- le produit de la **C.V.A.E.** (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) évalué à 17 millions 900 mille euros (nous avons encaissé, en 2012, 16 millions 534 mille 602 euros),
- le produit des **I.F.E.R.** (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) estimé à 4 millions 200 mille euros (nous avons encaissé en 2011, 4 millions 211 mille 404 euros) ;

soit un volume d'impôts départementaux de 87 millions 800 mille euros en progression de + 4,27 % par rapport à 2012 et cela, je vous le rappelle, à taux constant de foncier bâti.

Viennent s'ajouter :

- le produit de la **D.C.R.T.P.** (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) que j'ai évalué à 8 millions 190 mille euros (nous avons perçu 8 millions 193 mille 213 euros en 2012),
- le produit du **F.N.G.I.R.** (fonds national de garantie individuelle de ressources) que j'ai estimé à 6 millions 140 mille euros (nous avons reçu 6 millions 139 mille 759 euros en 2012) ;

- la part État sur la **T.S.C.A.** (taxe spéciale sur les conventions d'assurances) que j'ai prévue à hauteur de 17 millions 500 mille euros (l'État nous a versé, en 2012, 17 millions 672 mille 788 euros) ;

Nous devrions ainsi pouvoir escompter en 2013 sur un produit global de 119 millions 630 mille euros à rapprocher des 116 millions 327 mille 207 euros de 2012 soit + 2,84 %.

Gardons présent à l'esprit que notre pouvoir de décision ne s'applique désormais que sur les 65 millions 700 mille euros de foncier bâti.

En 2009, **1 point de fiscalité** équivalait à **1 million 100 mille euros** et aujourd'hui, à seulement **657 mille euros**.

Enfin, concernant les **droits de mutation**, je vous inviterai à **maintenir** notre taux du droit d'enregistrement départemental à 3,8 %, c'est-à-dire identique à ce qu'il est aujourd'hui.

Comme je vous le précisais lors de notre dernière réunion, les droits de mutation, après avoir connu un effondrement de 20,2 millions en 2007 à 12,8 millions en 2009, sont revenus à un niveau intéressant : 21,5 millions en 2011 ; 20,5 millions en 2012.

Pour votre information, j'ai prévu compte tenu de la morosité du marché, un chiffre de 19,2 millions dans mon document d'orientations budgétaires.

Mes orientations fiscales étant précisées, j'en viens à mes propositions en matière d'emprunts.

S'agissant de nos emprunts, il ressort de mon rapport que, sur la base de notre encours global au 1^{er} janvier 2013 (emprunts + subventions en annuités), nous rembourserons près de **16 millions d'euros de capital** (11 millions 346 mille sur nos emprunts, 4 millions 700 mille sur nos subventions en annuités).

C'est en tenant compte de cet élément que je vous proposerai, lors du vote du budget primitif 2013, un volume d'emprunt limité, comme en 2012, à **10 millions d'euros**.

Voilà, mes Chers Collègues, ce que devraient être nos principales sources de financement pour l'exercice 2013. J'en viens maintenant à mes orientations relatives à nos dépenses.

LES DÉPENSES

Comme je vous le précise chaque année, elles se déclinent en deux grands groupes :

- **les dépenses obligatoires légales et traditionnelles** : aide sociale, frais de transports, frais de personnel, annuités de la dette, fonctionnement des collèges, entretien du patrimoine, assurances... par nature difficilement compressibles, si ce n'est à la marge,
- **les dépenses d'investissement**, dont le volume est étroitement lié à nos capacités de financement résultant à la fois :
 - . de l'autofinancement,
 - . de l'emprunt,
 - . et des subventions que nous sommes capables d'aller chercher.

LES DÉPENSES OBLIGATOIRES LÉGALES ET TRADITIONNELLES

Les dépenses obligatoires légales et traditionnelles sont en fait les dépenses courantes de fonctionnement **augmentées** de l'annuité de la dette.

S'agissant tout d'abord des **dépenses courantes de fonctionnement**, c'est-à-dire, je le rappelle, de l'ensemble des dépenses de fonctionnement **à l'exclusion** des intérêts de la dette, elles devraient s'élever, dans mon projet de budget 2013, et comme cela vous est précisé dans le document que je vous ai adressé, à quelques 237 millions 185 mille euros, soit un volume quasi identique au compte administratif 2012 anticipé.

Ces dépenses courantes s'articuleront autour des grandes masses suivantes :

- **aide sociale** : 127,7 millions d'euros, hors frais de personnel,
- **dépenses de personnel** : 55 millions d'euros,
- **frais de transports scolaires** : 13 millions d'euros.

Ces trois postes vont ainsi représenter, à eux seuls, quelques 195,7 millions d'euros, c'est-à-dire **80 %** des dites dépenses.

Ces précisions étant apportées, je souhaite m'attacher brièvement à 4 des principaux postes de dépenses obligatoires :

- **l'annuité de la dette**,
- **les frais de personnel**,
- **les transports scolaires**,
- **l'aide sociale**.

Compte tenu des emprunts contractés, **l'annuité globale de la dette**, c'est-à-dire celle résultant de nos emprunts et de nos subventions en annuités, devrait avoisiner les **24,2 millions** d'euros :

- 19,5 millions d'euros au titre de nos **emprunts**,
- 4,7 millions d'euros au titre de nos **subventions en annuités** ;

Il est intéressant de noter, en annexe 4 de mon rapport, **le poids de l'annuité par habitant pour emprunt : 75,65 €**. Il était, je vous le rappelle, de 110,12 €/h au 1^{er} janvier 2005.

Concernant **nos dépenses de personnel**, elles s'établiront aux environs de 55 millions d'euros.

De l'analyse faite par la D.G.C.L. sur les comptes administratifs 2010 nous étions, avec un ratio par habitant de **215,56 euros**, dans la **fourchette basse** des départements de Midi-Pyrénées. Comme vous le constatez sur le tableau qui vous est projeté :

- Gers	:	269,98 €/h
- Lot	:	247,24 €/h
- Hautes-Pyrénées	:	242,08 €/h
- Ariège	:	240,50 €/h
- Aveyron	:	216,49 €/h
- Tarn-et-Garonne	:	215,56 €/h
- Tarn	:	185,25 €/h

Dans le cadre des rapports qui vous seront présentés à l'occasion du vote du Budget Primitif, je serai amené, comme chaque année, à vous proposer :

- **quelques transformations** de postes pour tenir compte de promotions d'agents déjà dans nos services,
- **quelques créations** pour respecter les engagements que nous avons pris d'intégrer, progressivement, les personnels non titulaires en poste dans nos services depuis plusieurs années et dont le **coût pèse déjà** sur nos finances,
- enfin et comme je vous l'ai précisé lors de notre dernière session (DM2), la création d'une vingtaine d'**emplois d'avenir** afin de préparer d'une part, les départs à la retraite de certains de nos agents techniques et, d'autre part, d'anticiper le besoin en TOS que générera la construction du Collège de Verdun-sur-Garonne.

Je vous rappelle que ces emplois d'avenir, financés à 75 % par l'État, sont destinés :

- aux jeunes sans emploi de 18 à 25 ans, peu ou pas qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi ;
- aux handicapés de moins de 30 ans remplissant les mêmes conditions.

S'agissant de nos dépenses de transports scolaires, dont le niveau se situera autour de 13 millions d'euros, je souhaite que le **programme pluriannuel de « sécurisation » de nos lignes** se poursuive.

Pour votre information, il ressort de l'analyse faite par la Direction Générale des Collectivités Locales, sur la base des comptes 2010, qu'avec un ratio :

$$\frac{\text{Coût des transports scolaires}}{\text{Nombre d'élèves du secondaire}}$$

nous nous situons, avec **689 €/élève** du secondaire, au niveau du GERS : 711 € ou du LOT : 674 €.

Concernant nos dépenses de transports scolaires, le **passage de la semaine de 4 jours à 4 jours et demi**, ne sera pas sans conséquences. Il s'agira, en année pleine, d'une dépense supplémentaire minimum de 300 mille euros à la condition expresse que son application soit uniforme sur le département.

A cet effet, je réunirai le 18 février prochain, en présence du Préfet, l'ensemble des Maires concernés.

J'en viens maintenant à **nos dépenses d'aide sociale** qui, hors dépenses de personnels et frais de structure resteront, et de loin, avec 127,7 millions d'euros, le poste budgétaire **le plus important** de mon projet de budget 2013.

Mes prévisions pour 2013 intégreront en particulier :

- au niveau du **R.S.A**, 32 millions d'euros, hors insertion. A titre indicatif, nous avons 5.921 allocataires en novembre 2012, à comparer aux 5.600 de novembre 2011 et aux 5.442 de novembre 2010 ou aux 5.033 de novembre 2009. Cette progression reflète bien, hélas, la crise que nous traversons,
- au niveau de **l'APA**, 30 millions d'euros de crédits étant précisé que nous avons 6.658 bénéficiaires en décembre 2012 pour 6.504 en décembre 2011 et 6.494 en décembre 2010,

- au niveau de **l'hébergement des personnes âgées en établissement** : 10,7 millions d'euros,
- au niveau de **l'accueil des handicapés en établissement** 25,8 millions d'euros,
- au niveau de la **prestation de compensation du handicap et de l'allocation compensatrice** : 6 millions d'euros ;

A titre indicatif, il ressort des données de la D.G.C.L. au titre des comptes administratifs 2010, que nous nous situons, avec un ratio par habitant de **dépenses brutes d'aide sociale**, hors personnel, de **609 €/h**, au niveau médian de nos voisins :

- Hautes-Pyrénées	:	638 €/h
- Ariège	:	613 €/h
- Tarn-et-Garonne	:	609 €/h
- Gers	:	608 €/h
- Tarn	:	565 €/h
- Aveyron	:	537 €/h
- Lot	:	522 €/h

J'en viens maintenant à nos programmes et crédits d'investissement pour 2013.

INVESTISSEMENTS ORIENTATIONS 2013

Les crédits de paiement 2013 affectés aux programmes départementaux et aux subventions d'investissement se situeront autour de 34,5 millions d'euros.

Ainsi, **la voirie départementale restera l'une des priorités de ce prochain budget**, comme elle l'était déjà ces dernières années.

Il ressort de l'analyse des données de la D.G.C.L. au titre des comptes administratifs 2007, 2008, 2009 et 2010 que, sur ces 4 années, nous nous situons sur Midi-Pyrénées, dans le **haut du tableau** en dépense globale : **investissement** et **entretien** :

- Haute-Garonne	19 225 € du Km,
- Tarn-et-Garonne	12 060 € du Km,
- Aveyron	11 109 € du Km,
- Hautes-Pyrénées	10 791 € du Km,
- Tarn	9 425 € du Km,
- Gers	7 678 € du Km,
- Lot	7 455 € du Km,
- Ariège	6 263 € du Km,

Vous comprendrez donc, mes chers Collègues, que je vous propose, au titre de 2013, et comme nous l'avons fait l'an dernier, **d'ajuster** le volume de notre programme annuel en rapport :

- d'une part, avec les contraintes financières qui s'imposent désormais à nous, la voirie départementale n'ayant pas été, ces dernières années, laissée pour compte avec une dépense moyenne annuelle globale de **12 060 €/Km** qui nous place au **2ème rang** de Midi-Pyrénées après la Haute-Garonne (19 225 €/Km),

- d'autre part, à ma volonté de vous présenter, à l'occasion de notre décision modificative de Juin prochain, un **programme pluriannuel de remise à niveau des 750 Km** de chaussées de 1ère et 2ème catégories et un **programme complémentaire** à l'axe Quercy-Gascogne sur Castelsarrasin et Moissac.

2013 verra donc :

- **la fin du programme 2011-2012** avec 2 opérations restant à lancer,
- **la poursuite du programme 2012-2013**, adopté au BP 2012, qui devrait être terminé courant 3ème trimestre 2013.

S'agissant du **programme de voirie 2013-2014** proprement dit, il s'inscrira dans la poursuite de nos opérations de sécurité et de renouvellement des chaussées et avoisinera les **11 millions d'euros**. Il était, l'an dernier, de 10 millions 600 mille euros.

Dans le même temps nous poursuivrons la rénovation des **ponts bowstring** (canal). Celui de la Brunette, à Castelsarrasin, celui de Montbartier sur la RD 50 et celui de Lacourt-St-Pierre étant terminés, nous nous attaquerons à celui de Malause sur la RD 116.

Enfin, au-delà du programme d'investissement 2013-2014, je vous proposerai, dans mon projet de budget, un volume global de **crédits d'entretien routier** de 3,2 millions d'euros identique à celui de 2012.

S'agissant de la **vélo voie verte**, le cheminement Lamagistère – entrée de la Haute-Garonne est aujourd'hui terminé.

Intégré au schéma national des itinéraires cyclables de 1998, l'aménagement de la **bretelle de Montech**, entre Montech et Montauban, sera programmé à l'occasion de ce budget avec une autorisation de programme de 1 million d'euros, les subventions correspondantes de l'État et de la Région ayant été obtenues.

Quant aux établissements d'enseignement, ils resteront également notre priorité.

Là aussi, je souhaite attirer votre attention sur les ratios publiés par la D.G.C.L. où nous nous situons, sur la base des comptes administratifs 2007, 2008, 2009 et 2010, en moyenne annuelle :

- **en investissement, au 1er rang** de Midi-Pyrénées :

. Tarn-et-Garonne	:	1 443,45 €/élève du public	
. Haute-Garonne	:	940,25 €/	"
. Tarn	:	618,80 €/	"
. Lot	:	609,75 €/	"
. Gers	:	513,25 €/	"
. Aveyron	:	461,45 €/	"
. Hautes-Pyrénées	:	342,85 €/	"
. Ariège	:	313,90 €/	"

- en fonctionnement, au 3^{ème} rang :

. Lot	:	882,30 €/élève
. Tarn	:	735,83 €/ "
. Tarn-et-Garonne	:	728,50 €/ "
. Aveyron	:	377,75 €/ "
. Gers	:	346,33 €/ "
. Haute-Garonne	:	318,98 €/ "
. Hautes-Pyrénées	:	276,95 €/ "
. Ariège	:	274,80 €/ "

Conformément à notre "Programme prévisionnel d'investissement 2003-2012 sur les **collèges existants**", je vous **proposerai d'inscrire 1 million d'euros** de crédits de paiement au titre des tranches antérieures en cours de réalisation, l'autorisation de programme, 31 millions d'euros, ayant été ajustée au fil des ans.

Aujourd'hui, sur les 53 opérations programmées :

- . 36 sont terminés,
- . 8 sont en cours,
- . 9 restent à lancer.

Ainsi :

- sur les 8 tranches de **Théodore Despeyrous à Beaumont**, 6 sont réalisées. S'agissant des deux dernières tranches, le mandataire et l'architecte ont été désignés pour un démarrage des travaux en juin prochain et une livraison fin décembre 2014,
- à **Flamens à Castelsarrasin**, les 2 tranches programmées sont terminées alors qu'à **Jean-de-Prades**, sur les 3 prévues, 2 sont achevées et pour la dernière, qui concerne la restructuration intérieure des bâtiments anciens, internat et externat, les travaux commencent en février pour une livraison là aussi fin décembre 2014,
- à **Pierre Darasse à Caussade**, les 6 premières tranches inscrites au P.P.I. sont globalement terminées. Restent à réaliser la restructuration du rez-de-chaussée et le 1er étage du bâtiment internat – ateliers. Les travaux démarreront courant 2ème semestre de cette année pour une livraison également fin décembre 2014,
- à **Jean Lacaze à Grisolles**, sur les 4 tranches prévues, 3 sont réalisées, une reste à lancer : l'aménagement des cours, qui débutera en fin d'année,
- alors qu'à **Jean-Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre**, les 2 tranches prévues sont faites,
- au **Collège du Pays de Serre de Lauzerte**, les 4 premières tranches concernant le bâtiment externat sont achevées. A l'occasion de ce budget, je vous proposerai une modification substantielle des travaux restant à réaliser.

En effet, suite à la fermeture de l'internat, il est nécessaire de revoir de manière globale la restructuration des locaux disponibles.

Les espaces libérés vont nous permettent d'envisager le regroupement de l'administration, du C.D.I. et de la demi-pension aujourd'hui obsolète :

- à **Moissac au Collège François Mitterrand**, sur les 2 tranches prévues, la restructuration du bâtiment SEGPA et l'isolation des façades, les travaux sont en cours pour une livraison de l'ensemble fin décembre de cette année,
- à **Pierre Bayrou à Saint-Antonin**, sur les 6 tranches programmées, 3 sont achevées, l'isolation des façades et la restructuration de la chaufferie, une est en cours : la restructuration de l'externat. Quant aux 2 restantes : la demi-pension et le bâtiment internat, elles devraient être terminées pour la rentrée 2014,
- sur **Olympe-de-Gouges à Montauban**, sur les 7 tranches inscrites, 4 sont achevées. Concernant les 3 dernières tranches, le mandataire a été désigné, celle de l'architecte est en cours et l'ensemble des travaux devrait être livré pour fin 2015,
- s'agissant du **Collège Jean-Rostand à Valence d'Agen** et des Collèges **Jean-Jaurès** et **Ingres à Montauban**, les travaux prévus sont terminés.

Enfin, en complément de ce P.P.I., deux opérations importantes avaient été adoptées par notre Assemblée :

- l'extension de la demi-pension de **Fragonard à Nègrepelisse** à hauteur de 2,7 millions d'euros, aujourd'hui terminée,
- la mise aux normes de la demi-pension et du bâtiment Alti du Collège **Jean Lacaze à Grisolles** sur la base d'une autorisation de programme de 1 million 80 mille euros adoptée par notre Assemblée en 2010. Le bâtiment Alti a été mis en service à la rentrée de septembre 2012. Quant à la restructuration de la demi-pension, elle débutera courant Février pour une livraison à la rentrée prochaine.

Conformément au **programme prévisionnel d'investissement sur nos gymnases**, adopté au Budget Primitif 2008, je vous proposerai d'engager sa 6^{ème} et dernière phase 2013-2014. D'un montant de 320 mille euros elle concernera, comme prévu, Pierre Darasse à Caussade, Jean-Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre et Pierre Bayrou à Saint-Antonin.

Concernant la poursuite de notre programme de **construction des installations sportives** couvertes, et conformément aux décisions que nous avons prises :

- sur **Montech**, le mandataire a été désigné et l'objectif, dans le cadre de l'autorisation de programme de **3 millions d'euros** déjà votée, est de livrer cet équipement dans le dernier trimestre 2014,
- sur **Grisolles**, une autorisation de programme de **1 million 200 mille euros** pour l'aménagement d'une salle 30 x 20 a été adoptée. Le mandataire vient d'être désigné et je pense, raisonnablement, que cet équipement devrait être livré pour fin 2014,
- enfin, sur **Azaña**, la salle de sports 48 x 26 réservée aux seuls collégiens dans la mesure où, comme vous le savez, la Mairie n'entend pas vouloir participer au financement de cet équipement, le programme technique vous sera présenté à l'occasion de ce B.P. avec, pour objectif, une livraison à la rentrée 2015.

Dans le cadre de la poursuite de la restructuration du **Collège de Beaumont-de-Lomagne**, il vous sera proposé de valider l'opération de restructuration du bâtiment Alti afin de la transformer en petite salle de gymnastique alors que s'agissant de la réfection des **sols du gymnase municipal de Moissac** ouvert aux élèves de la **Cité Scolaire François Mitterrand**, nous participerons, comme chaque fois en pareil cas, à hauteur de 33 % (1/3 Commune – 1/3 Région – 1/3 Conseil Général).

Enfin, s'agissant du **nouveau Collège de Verdun-sur- Garonne** nous lancerons, une fois le terrain trouvé, les premières études relatives à ce 18ème Collège.

Au-delà des collèges, nous allons, dans le cadre de l'autorisation de programme de 2 millions 800 mille euros adoptée par notre Assemblée, en terminer avec les travaux de **l'IUP Arts Appliqués**.

Pour votre information j'ai réuni, avec Monsieur le Président du Conseil Régional, ce 28 janvier, un **Comité de Site** afin de finaliser le schéma de développement de l'Enseignement Supérieur en Tarn-et-Garonne.

Toujours dans le cadre de nos compétences nous allons, Monsieur CAPAYROU, s'agissant de la restructuration de notre **base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne**, poursuivre la rénovation de notre camping avec la réhabilitation intérieure du bâtiment d'accueil et des sanitaires et, comme prévu, aménager une aire de camping-cars.

Dans le même temps, nous procéderons à la rénovation des espaces ludiques avec une zone de plage et des animations adéquates.

Concernant la dernière tranche de travaux des locaux, il reste à réhabiliter le bâtiment technique.

Les études de faisabilité sont en cours et le programme de restructuration vous sera présenté à l'occasion de l'une de nos prochaines sessions. Une fois cette dernière tranche réalisée, nous nous attaquerons à la modernisation de la piscine.

S'agissant du **Centre Départemental Jean Baylet à Mimizan**, nous en poursuivrons son développement en continuant les opérations de rénovation, réparations et mise en conformité des chalets et l'aménagement d'une terrasse au bâtiment forêt.

Messieurs les membres de la Commission des Sites, nous allons continuer la restauration intérieure du 1^{er} étage de **l'hôtellerie de Belleperche**, dans le cadre de l'autorisation de programme de 2 millions d'euros adoptée lors de notre Décision Modificative n° 1 de 2008.

L'ensemble de ces travaux devrait être terminé pour la fin de l'année et je vous présenterai, à l'occasion de notre DM 1, un programme de sécurisation de cet édifice et d'acquisition de vitrines.

Monsieur TABARLY, les travaux de réhabilitation de notre **Direction de la Solidarité Départementale**, dans le cadre de l'autorisation de programme de 918.000 € adoptée en 2010, étant en voie d'achèvement, nous allons nous pencher, après la restructuration du C.M.S. de Moissac, aujourd'hui terminée, sur celle du C.M.S. de Castelsarrasin.

Mes Chers Collègues, 2012 va voir la fin du grand chantier de la **Cité Administrative Départementale**.

L'ensemble des locaux et l'aménagement du parking extérieur étant achevés, vont être réalisés cette année :

- d'une part, **l'entrée du personnel** côté Tescou,
- d'autre part, **le confortement des façades**.

Les travaux devraient débuter prochainement.

A l'occasion de notre décision modificative n° 1, je vous présenterai le projet de réhabilitation du parvis de la Cité Administrative qui clôturera ainsi ce vaste chantier.

Autre grand chantier à venir, dont nous avons adopté le principe à l'occasion de notre session de Juin 2008, la **restructuration et l'extension des Archives Départementales** que je vous présenterai à notre DM 1.

Cette opération, qui avoisinera les 10 millions d'euros sera menée, comme la Cité Administrative Départementale, sur plusieurs exercices budgétaires. La première phase pourrait démarrer en 2014.

M. ASTRUC, les retenues du Thérondel et des Falquettes étant en service, nous profiterons de l'année 2013 pour boucler le dossier de création du **barrage de Mirounac** sur le bassin du Lemboulas, dont les travaux pourraient être engagés l'an prochain.

M. le Président EMPOCIELLO, au-delà de la poursuite de la commercialisation de notre base « Grand Sud Logistique », sur les 100 hectares aménagées : 43 hectares sont aujourd'hui vendues, 10 autres sont en passe de l'être et 22 sont en option d'achats. Nous aurons, au cours de l'année 2013, à mettre en œuvre, dans le cadre du **Schéma Départemental des Mobilités**, les premières actions que je vous présenterai à l'occasion de ce B.P.. En particulier, l'adoption d'une politique en faveur des **zones de co-voiturage**, mais aussi la formalisation du réseau « armature » pour répondre aux besoins exprimés par les Tarn-et-Garonnais.

Nous profiterons de cette année 2013 pour, dans le cadre de ce schéma, remettre à plat et adapter notre politique de **transports à la demande**, mise en place il y a une trentaine d'années de cela, aux exigences et attentes d'aujourd'hui.

Concernant le **Schéma Départemental d'Aménagement Numérique**, porté lui aussi par le Conseil Général, le SDAN, nous allons devoir travailler de façon étroite avec les E.P.C.I. pour finaliser le montage de ce dossier, alors que dans le cadre du Contrat de Site Universitaire, sur l'axe relatif aux **liens entre le monde universitaire et les entreprises**, l'A.D.E. et nos propres services devront agir en synergie afin de favoriser l'émergence de projets de recherche et d'innovation.

Cela permettra également d'identifier de façon exhaustive les besoins du monde économique en termes de formation supérieure et de recherche.

Pour ce faire, une étude budgétée à hauteur de 80.000 euros vous sera présentée au B.P..

M. Francis GARRIGUES, le B.P. 2013 nous amènera à adopter les premières autorisations de programme liées à l'adoption de nos nouvelles politiques arrêtées dans le cadre du Schéma de Développement Touristique et de ses quatre axes stratégiques :

- développer l'activité touristique et le potentiel concurrentiel du Tarn-et-Garonne,
- poursuivre et conforter un développement en qualité de l'offre,
- développer le marketing pour la conquête de nouvelles clientèles,
- renforcer l'organisation partenariale.

S'agissant de notre politique de soutien aux investissements des communes, associations et tiers les autorisations de programmes 2013 seront d'un niveau quasi identique à celui de 2012.

Concernant nos **subventions au milieu associatif**, je vous proposerai, à quelques exceptions près, une **reconduction** pure et simple des sommes allouées l'an dernier.

Enfin, concernant la **L.G.V.**, je vous proposerai une autorisation de programme de 917 mille 500 euros pour les acquisitions foncières anticipées, étant bien précisé que le déblocage des fonds n'interviendra qu'une fois prises en compte les sollicitations locales pour l'aménagement du tracé.

Voilà, mes chers collègues, mes orientations pour l'exercice 2013.